

24 avril 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des assemblées le lundi 24 avril 2017, à 18 h 30 à laquelle étaient présents:

Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère

Étaient absents

M. Guy Gauthier, conseiller
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Assiste également à cette séance, Mme Nathalie Gauthier de la firme Deloitte

Formant quorum

Aucun citoyen présent.

M. Laurent Thibeault, maire ouvre la séance à 18 h 36.

Ordre du jour

- 1) Présentation et adoption du rapport financier se terminant le 31 décembre 2016,
- 2) Résolution attestant de la véracité des frais encourus avec la subvention de 32 531 \$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour l'entretien annuel des chemins et/ou rues en 2016.

**102 24-04-2017 *Adoption de l'ordre du jour
Résolution 102-2017***

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé ci-dessus.

**103 24-04-2017 1) *Présentation et adoption du rapport financier se terminant le 31 décembre 2016
Résolution 103-2017***

M. Laurent Thibeault, maire invite Mme Nathalie Gauthier de la firme Deloitte à faire la présentation du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2016. Mme Gauthier procède et suite son exposé, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier tel que présenté et rédigé. L'année financière se termine avec un léger surplus de fonctionnement de 5 563\$ pour un surplus accumulé de 139 762 \$.

104 24-04-2017 2) Résolution attestant de la véracité des frais encourus avec la subvention de 32 531 \$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour l'entretien annuel des chemins et/ou rues en 2016.

Résolution 104-2017

- Considérant que l'obligation de présenter une reddition de comptes indépendante pour les travaux réalisés avec la subvention de 32 531 \$ a été abrogée;
- Considérant que le Conseil doit toutefois attester de la véracité des dépenses au rapport financier présenté au MAMOT;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité que le Conseil atteste de la véracité des frais encourus avec la subvention de 32 531 \$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour l'entretien annuel des chemins et/ou rues en 2016.

**105 24-04-2017 Levée de la séance
Résolution 105-2017**

Mme Annie Girard propose de lever la présente à 19 h 10.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire